

Antidote n°26



Edito

Les prochaines élections à la DGFIP auront une importance d'autant plus grande que la fusion en cours entre dans une nouvelle période avec la fusion des statuts et des règles de vie. Les élus CGT sont motivés pour accompagner les agents dans ces changements notamment en défendant leurs droits et leurs souhaits dans les **Commissions Administratives Paritaires**.

Vous allez élire vos représentants dans les Commissions Administratives paritaires, organes importants du dialogue social dans la Fonction Publique. Savez-vous vraiment ce que sont les CAP et le travail de vos représentant-e-s CGT pendant leur mandat ?

CAP : Des commissions paritaires

Les commissions sont composées de représentant-e-s de l'administration et du personnel en nombre égal. Ces dernier-e-s sont des membres d'organisations syndicales dont **La CGT Finances Publiques**. Dans chaque grade le nombre de titulaires et suppléants varie en fonction des effectifs.

Les CAP traitent de toutes les questions relatives aux carrières individuelles des personnels (mutations, notation, temps partiel, promotions, titularisation...).



Le déroulement des CAP :

En local, la CAP est convoquée à l'initiative du DRFiP, ou, plus rarement, à celle des représentant-e-s du personnel si la moitié d'entre eux en ont fait la demande.

Ces commissions ne sont pas publiques.

Le vote se fait à souvent à main levée et les avis sont émis à la majorité des membres présents. En cas d'égalité de voix, la proposition de l'administration est réputée avoir été formulée. Concernant la notation, c'est le Directeur qui prend la décision après avis de la CAP.

Un procès verbal est établi après chaque séance.

Si les CAP sont consultatives, leur consultation est obligatoire pour toutes décisions de leur compétence.

Dans les CAP locales les représentant-e-s du personnel **CGT Finances Publiques** interviennent dans tous les domaines de compétences de ces commissions :

- **Affectations locales** : les élu-e-s CGT vérifient que l'ancienneté a bien été respectée, qu'il n'y a pas d'erreur dans le mouvement local. Tout en déplorant évidemment les suppressions massives d'emplois et le non remplacement de nos collègues partant en retraite.
- **Liste d'aptitude** : la CAP locale prépare les travaux de la C.A.P. centrale lors de l'établissement de la liste d'aptitude.

- **Les tableaux d'avancement** : nous avons réaffirmé, à chaque CAP, que les promotions à l'ancienneté sont un principe auquel nous sommes fortement attachés. Nous déplorons donc que les possibilités budgétaires soient largement insuffisantes pour que tous les agents remplissant les conditions statutaires ne soient pas retenus.
- **Appels de notation** : les élus CGT ont toujours combattu la notion des mérites comparés, contradictoire avec la définition de la notation comme mesure de valeur professionnelle individuelle. L'administration applique de manière injuste un système lui-même injuste. Dans de nombreux cas, nous avons permis de rétablir une certaine équité malgré tout.
- **Recours** : une CAP locale peut également être saisie pour un recours suite à un temps partiel refusé ou une demande de Congé Formation refusée.



Vous êtes donc appelé-e-s à élire vos représentant-e-s aux CAP nationales et locales .

En matière de défense individuelle, le nombre d'agents confiant leur dossier à la **CGT Finances Publiques** est en constante augmentation. La confiance que vous nous témoignez, nous encourage à poursuivre notre travail et notre action pour vous défendre toujours plus efficacement.

S'il est indispensable, le travail de défense individuelle n'est pour la CGT Finances Publiques qu'une facette du rôle des représentants du personnel. C'est pourquoi la démarche syndicale au sein des CAP, tout en défendant les garanties individuelles, s'inscrit dans l'analyse de l'évolution générale de la DGFIP. Nous n'omettons jamais d'établir un lien permanent entre ces dimensions.

Pour agir en faveur de nos conditions de travail, nous avons besoin plus que jamais d'une CGT Finances Publiques toujours plus forte.

La CGT Finances Publiques refuse de laisser le monopole des choix à l'administration, c'est pourquoi nous sommes attachés à mettre en œuvre un syndicalisme de propositions et de luttes, unitaire et démocratique qui est le seul à pouvoir influencer sur les choix de société.

Le 20 octobre, au-delà des femmes et des hommes qui vous représenteront aux commissions administratives paritaires, vous choisirez entre des organisations aux revendications différentes.

En votant pour les candidat-e-s présenté-e-s par la CGT Finances Publiques, vous choisirez des représentants efficaces, tenaces et porteurs de propositions dans le respect de l'intérêt de tous et des sensibilités de chacun.

Les candidat-e-s

Les sièges seront attribués exactement dans l'ordre de la liste des candidatures présentées par les syndicats. C'est la garantie que les personnes pour qui vous voterez siégeront.





A quoi sert le Conseil Départemental de l'Action Sociale ?

Le CDAS est une structure Finances qui traite de l'activité sociale au niveau local à partir des définitions nationales.

Au niveau départemental, il s'agit :

- ▶ d'établir le budget d'initiative local(le BIL),
- ▶ de planifier les actions de préventions mis en place avec l'aide des médecins de prévention.

Vos représentant-e-s CGT interviennent pour tous les problèmes de restauration, d'aide financière, de logement, notamment.

Par l'intermédiaire de vœux que nous proposons à l'administration, nous cherchons à améliorer ces prestations sociales (vacances, loisirs...).

En lien avec le correspondant social, les services sociaux vous offrent un ensemble de prestations.



Marianne GAUTIER, représentante CGT en Conseil Départemental de l'Action Sociale.

Quel est le rôle d'un représentant syndical au CDAS ?

Il doit veiller à ce que l'action sociale réponde aux besoins sociaux des agents. Il doit exiger des réponses, voter et répartir le budget alloué concernant le logement, les crèches, la restauration collective sans pour autant pénaliser les autres initiatives telles que l'arbre de Noël, les colonies de vacances, les sorties des ados, les sorties et actions pour les retraités et les actifs, sans oublier les aides « amitiés finances ».

Le rôle des représentants syndicaux est de plus en plus important et primordial eu égard au désengagement de l'Etat employeur.

Qu'est-ce qui selon toi a distingué la CGT Finances Publiques des autres syndicats ces quatre dernières années au CDAS ?

Les représentants CGT Finances Publiques actuels ont gagné de nombreux combats : autorisations d'absences pour les conférences, aides aux malades longue durée, actions pour les actifs à faible quotient

familial. Ils continuent leur rôle au sein de la SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale). D'ailleurs la dernière grande victoire de la CGT Finances Publiques à la SRIAS est l'obtention de la Carte Culture pour tous les agents actifs et retraités des Finances des Pays de la Loire.

Enfin la CGT est présente dans toutes les administrations du Ministère, ce qui lui permet d'avoir à la fois une vue d'ensemble et une action coordonnée et équilibrée pour les agents de toutes les administrations.

Pourquoi voter CGT Finances Publiques ?

Tout d'abord, les agents ne vont pas voter directement pour leurs représentant-e-s au CDAS. C'est le résultat à l'élection du CT (Comité Technique) local qui détermine le nombre de représentants syndicaux par organisation au CDAS, d'où l'importance de ce vote.

Plus la représentativité de la CGT Finances Publiques sera importante, plus l'action sociale sera combative et revendicative.

Les représentant-e-s CGT Finances Publiques seront vigilant-e-s à propos du budget octroyé à l'action sociale afin que ce dernier puisse répondre aux besoins des agents, permettre et maintenir un dialogue de proximité qui est aujourd'hui remis en cause par des projets de régionalisation de l'action sociale.

